



PROGRAMME DE TUTORAT PAR LES PAIRS

POUR LES ARTISTES EN ARTS VISUELS

2020-2021 Volet Montréal

LIGNES DIRECTRICES

1. Le programme en bref

Le Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV) offre le service de tutorat par les pairs aux artistes résidant dans la région de Montréal. Ce programme s'adresse aux artistes en recherche de perfectionnement qui désirent être accompagné.e.s par un.e des 4 tuteurs.trices désignés par le RAAV pour développer ou approfondir un projet de création. Le RAAV a sélectionné 4 tuteurs.trices artistes professionnels pratiquants différentes disciplines et ayant divers profils artistiques.

Les artistes qui souhaitent déposer leur candidature doivent être déjà engagés dans une démarche de recherche et d'expérimentation. L'accompagnement comprend 23 heures de rencontre et de suivi entre tuteur.trice et l'artiste sur une période de 4 mois (novembre à février). Ces rencontres pourront se faire en personne et/ou visioconférence, selon les dernières directives de la santé publique.

Le.la tuteur.trice est un accompagnateur.trice, un guide qui donnera des conseils pour que le.la participant.e mène à terme les projets qu'il.elle entreprend.

- [Magali Babin, art sonore](#)
- [Pierre Beaudoin, art public](#)
- [Christine Major, peinture](#)
- [Serge Murphy, installation, sculpture](#)

2. Critères d'admissibilité pour le tuteuré

- Résider à Montréal
- Être un.e artiste professionnel.le ou de la relève
- Que le tutorat par les pairs ait un effet direct sur l'expertise professionnelle du candidat ou de la candidate, ses réalisations et ses possibilités d'emploi futures ;
- Avoir un statut de résident.e permanent.e du Québec et un numéro d'assurance sociale (NAS) ;
- Détenir une formation professionnelle en art ou une expérience équivalente ;
- Avoir un projet de création ou de diffusion.

3. Renseignements supplémentaires et conditions générales

- Les demandes incomplètes ou celles reçues après la date limite de mise en candidature ne sont pas admissibles.
- Les dossiers de candidature sont évalués par un jury impartial qui ne fournira pas de commentaires sur les résultats de sélection.
- Le tuteur ou la tutoree doit respecter les objectifs et la durée du tutorat.
- Il doit s'engager à remplir et à remettre le formulaire d'évaluation à la mi-projet et à la fin du projet.

4. Dépôts des candidatures

La date limite d'envoi du formulaire, des trois textes demandés et des documents d'appui est le 23 octobre 2020.

5. Quatre textes à soumettre directement dans le formulaire d'inscription

- Une **présentation** de l'artiste ou du collectif d'artistes (démarche artistique). (1 page maximum)
- Un **résumé** de votre projet de création. Le projet doit répondre aux critères suivants : Innovation, expérimentation, originalité et exploration. (1 page maximum)
- Un **texte** qui décrit les compétences que vous souhaitez développer avec le tuteur au cours des 23 heures d'accompagnement (gestion de carrière, acquisition de compétence disciplinaire, développement d'outils de création, diffusion...) (1 page maximum).
- **CV** artistique
- **Aucun texte ne sera reçu par courriel**

6. Consigne pour l'envoi de vos images par courriel

- Un maximum de 20 images, et/ou un lien vers des extraits vidéo ou audio (10min max.) qui représentent votre démarche
- Chaque envoi courriel **EST DÉFINITIF** et il ne sera pas possible de changer vos documents par la suite.
- Vos images doivent être envoyées à formation@raav.org

Si vous avez des questions ou que vous souhaitez obtenir des précisions sur cet appel de candidatures, n'hésitez pas à écrire à formation@raav.org



RAAV
Coordonnatrice à la formation continue
Nathalie Dussault
Courriel : formation@raav